

Dans cette même séance, M. Costigan demanda à retirer sa motion pour une adresse à Sa Majesté, touchant la loi des Ecoles Communes, adoptée par la Législature du Nouveau Brunswick, en 1871.

Le 19, M. Fournier proposa la troisième lecture du bill sur les élections contestées; il présenta en même temps un amendement qui oblige les pétitionnaires à faire un dépôt de \$1 000 avant d'engager une contestation. Le bill ainsi amendé est adopté.

Dans la soirée, le chef du Gouvernement proposa la seconde lecture de son bill du chemin de fer du Pacifique.

L'Hon. M. Tupper dit que cette affaire est la plus importante pour le Canada, et qu'elle est une question de vie ou de mort pour la Confédération. Tous ceux qui espèrent voir notre pays riche et prospère attendent avec anxiété la construction de ce chemin. On sent que l'union de la Colombie Anglaise n'aura aucun bon résultat si nous n'établissons pas une voie de communication avec cette Province.

Aujourd'hui le chef du Gouvernement dit que l'outroi fait en faveur du chemin du Pacifique, est tout à fait insuffisant et cependant il prétendait autrefois que cet outroi était beaucoup trop considérable.

Il démontre que le plus actuellement soumis à la Chambre est inférieur à celui adopté par l'ancien ministère et blâme le Gouvernement d'avoir divisé le chemin en quatre sections pour le donner à quatre compagnies différentes. "En donnant, dit-il, cette entreprise à plusieurs compagnies, chacune de ces compagnies se retirera dégoûtée par les embarras qu'elle aura eus de la part de ses concurrents."

L'Hon. M. Tupper ajouta que la mesure telle que présentée n'est aucunement dans les intérêts du pays, et que c'est tout simplement le plan d'un gouvernement envré de son pouvoir et qui semble n'en user que pour la ruine du pays.

M. MacKenzie défendit la politique du Gouvernement. Au lieu d'entreprendre l'impossible, comme son prédécesseur, il veut profiter des communications par eau. Au lieu de s'obliger à faire cette construction dans l'intervalle de dix ans, il veut la faire graduellement et à mesure que les finances du pays le permettront. Il ne voit pas que le Gouvernement actuel veuille la ruine du pays.

Puis M. MacKenzie reprocha à l'ancien Gouvernement ses prétendues fautes politiques. Mais M. White fit remarquer que si le ministère actuel ne pense qu'à critiquer les actes de son prédécesseur, on n'avancera pas beaucoup dans la construction du chemin du Pacifique. Le devoir du premier n'est pas de censurer la précédente administration, mais de faire valoir la mesure qu'il propose.

Dans la séance du 20, M. Orton proposa l'adoption du rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des intérêts agricoles de la Puissance, lequel rapport demande protection pour les cultivateurs. M. MacKenzie s'objecta à l'adoption de ce rapport parce qu'il exprimait les suggestions déjà émises par un autre comité et il déclara la motion hors d'ordre.

La Chambre se forme en comité pour faire certains amendements au bill de M. Dorion concernant les élections. Un de ces amendements pourvoit à ce que les élections dans les districts de Chicoutimi et Saguenay aient lieu pas moins de huit jours et pas plus de quinze jours après la proclamation. Un autre pourvoit à ce que l'officier-rapporteur puisse établir plus d'une place de votation pour moins de deux cents voteurs dans les endroits où la population est éparse. Une clause pourvoit à ce qu'aucune femme ne pût voter, cette clause fut complètement retranchée.

Le bill est ensuite adopté après une courte discussion.

L'Hon. M. MacKenzie proposa aussi la troisième lecture du bill sur le chemin de fer du Pacifique, ce qui fut adopté après quelque discussion et deux ou trois amendements qui tous furent perdus à une écrasante majorité.

Le 21, plusieurs estimés supplémentaires furent adoptés parmi lesquels figure une somme de \$1 500 000 pour la construction d'un chemin de fer de Fort-Garry à Pembina.

Il fut aussi question de l'acte de la Milice et de la Défense. A ce sujet, M. MacKenzie dit que le Gouvernement ordonnera un enrôlement tous les quatre ans, et que les exercices militaires auront lieu en juin prochain. Le Gouvernement ne veut pas que ces exercices soient faits avec autant de dépenses que par le passé. La force sera réduite. Les militaires qui n'ont pas pris part à l'exercice l'année dernière seront appelés cette année.

Dans la séance du 22, le rapport du comité du Nord-Ouest fut présenté. Le comité n'a pas pu compléter son enquête; mais il a obtenu des informations très importantes. Si le comité a été empêché de terminer son enquête c'est que plusieurs témoins importants n'ont pas répondu à la sommation qui leur a été faite.

Au sujet de la promesse d'une amnistie, le comité a interrogé comme témoins plusieurs personnes éminentes, il a étudié de nombreux documents et cependant il n'a pas encore constaté qu'une promesse directe d'amnistie ait été faite. Le rapport termine par une suggestion à la Chambre demandant si le comité continuera à siéger jusqu'à ce qu'il ait complété l'enquête.

Le bill pour amender l'acte de la Milice et de la Défense de la Puissance du Canada et l'appliquer à l'Île du Prince-Edouard, est adopté à sa troisième lecture.

Plusieurs autres bills sont également adoptés, entre autres celui qui met la loi criminelle en force dans la Colombie Anglaise. Chose remarquable, ce dernier bill fut présenté à la Chambre et subit ses trois lectures sans avoir été imprimé. Véritablement on pourrait croire que nos affaires publiques les plus importantes sont traitées par nos représentants comme si elles étaient de pur enfantillage ou de simples bagatelles.

Le 23, M. MacKenzie annonça à la Chambre que la prorogation aura lieu mardi, à moins que quelque mesure ne soit reçue du Sénat demandant une nouvelle considération de la Chambre. C'est donc aujourd'hui même au moment où nous écrivons la présente revue que la prorogation s'effectue.

M. Mousseau proposa que les témoignages présentés à la Chambre par le comité nommé pour s'enquérir des causes des difficultés du Nord-Ouest en 1869 et en 1870, suffisant à établir qu'il serait juste, expédient et avantageux à la Province de Manitoba, qu'une amnistie fut accordée aux personnes concernées dans ces difficultés, une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la priant d'accorder une amnistie générale aux personnes accusées de crimes qui auraient eu lieu durant les troubles.

M. Dorion regarde cette motion comme hors d'ordre et l'Orateur partage son opinion.

#### Un moyen pour atténuer la pousse du cheval

On sait que la pousse est chez le cheval le symptôme de maladies organiques ayant leur siège aux poumons, au cœur, au diaphragme ou aux intestins. Cette maladie provient en général d'une mauvaise hygiène, d'habitations humides et mal aérées, d'une nourriture insuffisante, composée de foin poudreux et surtout de l'excès de travail.